



Rémunération des travailleurs et management des ressources humaines : réglementation et impacts

La rémunération des travailleurs d'ESAT est aujourd'hui un des thèmes centraux du management des ressources humaines.

Elle est encadrée par un grand nombre d'impositions réglementaires et influe inévitablement sur la plupart des composantes de la Gestion des Ressources Humaines en ESAT.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire de la rémunération et de la gestion des ressources humaines en ESAT.
- Définir une méthodologie pour mettre en œuvre une politique de rémunération et de G.R.H.

POUR QUI ?

Directeurs et cadres d'ESAT, administrateurs, directeurs généraux, comptables et tout salarié impliqué dans la mise en œuvre de la rémunération et des ressources humaines des travailleurs handicapés.

PRÉ REQUIS

Être en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 12 heures.

COÛT

- Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.
- Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.



Inter & Intra

04-05 juin 2026
08-09 octobre 2026
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h30 à 12h30

- Le contexte : mutations et défis actuels (défis économiques, évolution des publics, évolutions réglementaires) ;
- Le statut juridique du travailleur d'ESAT ;
- Le plan de transformation et la Loi Plein Emploi : analyse et impacts.

de 13h30 à 16h30

- Réglementation : présentation et analyse des ressources d'un travailleur d'ESAT :
 - la rémunération garantie,
 - le complément AAH.
- Les politiques de rémunération :
 - quelles alternatives ?
 - l'intéressement et les gratifications.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT :
 - la durée du temps de travail,
 - la fiche de rémunération,
 - les cotisations sociales,
 - les congés.

de 13h30 à 16h00

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT (suite) :
 - la prévoyance, les mutuelles,
 - la formation professionnelle,
 - le bordereau ASP,
 - la retraite.
- Les pratiques de politique de rémunération en ESAT et les critères d'évaluation ;
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ